L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 4 AVRIL 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE, 4 AVRIL 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bredequins.

Par Albert Paul au No 17 rue Baronne, gages forfaits.

L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur l'importante vente de propriétés du choix rue du Canal, annoncée comme devant avoir lieu jeudi, 8 du courant, à la Bourse d'Encan St-Charles, pour le compte de succession et autres intérêts, par C. E. Gruesby, encanteur.

Pour les conditions et toutes autres informations voyez les annonces descriptives à la vente.

LA COUR SUPRÊME.

C'est demain, lundi 5 avril 1880, que, conformément à la Constitution, les juges de la nouvelle Cour Suprême doivent être installés dans leurs fonctions. Nous avons dit ce que nous pensions des nouveaux juges; c'est un simple acte de justice à accomplir que de rendre hommage à leurs prédécesseurs qui se retirent avec une grande dignité, après avoir rempli, avec honneur et conscience, des devoirs non seulement ardus mais encore difficiles et périlleux. On se rappelle, en effet, dans quelles circonstances critiques les juges de la Cour Suprême, nommés par le gouverneur Nicholls en janvier 1877, ont été appelés à prendre possession de leurs sièges.

Deux gouvernements et deux législatures se trouvaient en présence, un conflit armé était imminent. Ce sera l'éternel honneur des éminents patriotes sur lesquels était tombé le choix du gouverneur élu par le peuple de s'être montré à la hauteur des devoirs que leur imposait la situation de l'Etat; et les noms du juge président Manning, des juges Marr, Spencer, Aleibiade DeBlanc et du regretté juge Egan seront associés par l'histoire à ceux du gouverneur Nicholls, du lieutenant-gouverneur Wiltz et de l'Orateur Monsere dans ce grand acte de rédemption qui a rendu à la Louisiane le droit de self-government dont elle avait été privée pendant neuf années.

L'eur qui dans cette émouvante période, de janvier à mai 1877, ont fait preuve de courage civique, n'ont pas moins bien mérité de leur Etat que les soldats citoyens qui ont soutenu le gouvernement légalement élu, et les juges de la Cour Suprême, qui vont se retirer pour faire place à leurs successeurs, ont droit à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Après l'installation définitive du gouvernement Nicholls, ces magistrats ont rempli leur tâche avec un dévouement, un zèle et une conscience au-dessus de tout éloge. Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, ils ont accompli une somme de travail presqu'au-dessus des forces humaines; et, si quelques unes de leurs décisions ont prêté à la critique —*errare humanum est*— jamais le moindre doute ne s'est élevé sur la pureté de leurs motifs. Ils emportent dans leur retraite l'estime et le respect de tous et une réputation de droiture et d'intégrité qui justifie pleinement la confiance que le gouverneur Nicholls avait placée en eux. Le juge White, qui a remplacé le juge Egan, s'est montré comme ses collègues assidu à sa tâche, dévoué à ses devoirs : et au renom qu'il s'était déjà acquis comme législateur, il a ajouté celui d'un magistrat éclairé et capable. Les cinq juges de la dernière Cour Suprême honoreront le barreau de la Louisiane dans les rangs duquel ils vont rentrer. La satisfaction du devoir accompli est la seule récompense qu'ambitionnent les hommes animés d'un patriotisme vraiment pur, mais c'est une obligation pour la presse de les signaler à la reconnaissance du peuple qu'ils ont servi, et c'est un véritable plaisir pour nous que de rendre justice à des hommes qui méritent autant de sympathie que de respect.

Le gouvernement d'Etat.

Le nouveau gouvernement d'Etat ne sera organisé complètement dans toutes ses branches qu'à partir de demain lundi 5 avril 1880. Les seuls fonctionnaires qui soient entrés dans l'exercice de leurs devoirs en janvier dernier, sont le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, l'auditeur d'Etat, l'avocat-général, le secrétaire d'Etat et le surintendant de l'instruction publique. D'après l'article 264, tous les autres fonctionnaires élus en décembre, doivent être installés demain après avoir rempli les formalités requises, à l'exception de ceux de la paroisse d'Orléans qui ne le seront que le premier lundi d'août prochain.

L'organisation administrative ne sera complétée cependant que par la nomination des jurés de police qui doit être faite par le gouverneur.

L'exception faite pour la paroisse d'Orléans retardera jusqu'au mois d'août l'achèvement de la nouvelle organisation judiciaire. La Cour Suprême, les cours d'appel et de district des paroisses doivent entrer en fonctions demain.

Les anciens sénateurs.—A propos de la récente visite qu'a faite à la Nouvelle-Orléans le vénérable ex-gouverneur Alexandre Mouton, notre confrère du Shreveport *Standard* rappelle que M. Mouton est entré au Sénat des Etats-Unis en 1837 au commencement du 25e Congrès. Le seul ex-sénateur qui soit plus ancien que lui est M. Peleg Sprague, du Maine, qui était sénateur en 1829. Le juge Chas. Gayarré, qui avait été élu sénateur de la Louisiane en 1835, n'a jamais occupé son siège. Le plus ancien des ex-représentants au Congrès est l'honorable John A. Cuthbert, de la Georgie, actuellement résidant à Mobile; il a pris part à la guerre de 1812 et a été membre de la Chambre en 1819.

Décoration des tombes. — Le souvenir des braves qui sont tombés pour la Cause perdue ne s'efface pas de la mémoire de nos dames louisianaises. Mardi prochain 6 avril, les tombes des soldats confédérés du cimetière Greenwood seront décorées par de pieuses et gracieuses mains.

Nous avons reçu de M. J. Lavergne une note sur l'association consolidée des planteurs de la Louisiane signée un actionnaires.

La loi du dimanche.—Plusieurs de nos confrères des paroisses protestent, comme nous l'avons fait, contre le projet de loi du dimanche. Le Shreveport *Times* dit:

Les absurdités et les procédés d'application de la loi du dimanche au Texas devraient être un avertissement suffisant pour les législateurs de la Louisiane. Dans cet âge éclairé, n'encombrons pas nos codes de lois qui rappellent ceux des blocus du Connecticut. Voici pour le point de vue moral. Au point de vue politique, le parti ne pourrait commettre une plus grossière erreur. Le passage d'une pareille loi par une législature démocratique soulèverait contre le parti les quatre cinquièmes du vote étranger de l'Etat.

Une exaction illégale.

On nous rapporte que toutes les voitures de laitiers dans le second district, ont été arrêtées avant hier par la police et mises en fourrière, et que les laitiers ont été obligés, pour avoir leurs voitures et leur marchandise, de payer une amende de trois piastres et demie pour n'avoir pas eu de licence de vendeurs dans les rues. Cette manière de procéder est inqualifiable et complètement illégale.

D'abord, comme nous l'avons démontré, la ville n'a pas le droit, en ce moment, d'exiger le paiement d'aucun impôt de patente (license) parce que la Constitution porte en termes formels, article 206, qu'aucune corporation politique n'imposera une taxe de patente plus forte que celle que la Législature imposera pour l'Etat; or, le bill présenté sur cette matière n'est pas encore devenu loi, conséquemment la municipalité est sans pouvoir pour exiger cet impôt. Il peut, en effet, arriver que le bill ne passe pas, et alors aucune patente ne pourra être exigée dans l'Etat.

D'un autre côté, jamais, nous assurez-vous, on n'a exigé de patente de vendeur des laitiers, et alors même qu'il serait légal d'en exiger une, la simple équité envers les laitiers aussi bien qu'envers la masse de la communauté demandait qu'il y eût un avertissement préalable. Par ces saisies arbitraires, on a atteint non seulement les laitiers dans leurs intérêts, mais tous les consommateurs qui ont été privés d'un article indispensable à l'alimentation surtout dans les familles qui ont des enfants.

Nous avons attaqué les actes de l'administration non les personnes, mais on dirait que les administrateurs prennent à tâche de se rendre impopulaires par la manière dont ils agissent envers la population et par leur persistance à ne pas reconnaître la Constitution. Si les saisies ont eu lieu par un excès de zèle intempestif, le conseil et le maire feront bien de désavouer sans retard les procédés arbitraires de la police.

Les laitiers ont, selon nous, le droit de poursuivre criminellement les agents qui se sont rendus coupables de l'iniquité que nous venons de signaler, et d'obtenir, par la voie civile, des dommages-intérêts des autorités municipales qui sont responsables des actes de leurs subordonnés. La population doit donner son appui moral aux laitiers dans une pareille affaire et faire comprendre à ceux qui ne sont que ses serviteurs qu'ils ne doivent pas venir ainsi subitement jeter la perturbation dans la distribution d'une denrée de première nécessité.

Nous avons, d'ailleurs, toujours soutenu que le non paiement d'un impôt de patente ou autre n'autorise en aucune façon la fermeture d'un établissement, ni la mise en fourrière d'un véhicule. Aucune loi n'autorise des procédés aussi arbitraires, même lorsque l'impôt est réellement dû, à plus forte raison lorsqu'il ne l'est pas. Il est temps qu'on comprenne à l'hôtel de ville que nous sommes dans un pays de légalité, et qu'il y a des juges à la Nouvelle-Orléans qui sauront faire respecter la Constitution et les droits des citoyens, humbles ou grands.

Une lettre de M. de Lesseps.

Nous n'avons jamais eu aucune relation avec M. de Lesseps; ce que nous avons dit à propos du Canal de Panama a été, de notre part, une appréciation consciencieuse de l'entreprise au point de vue de ses résultats généraux et des avantages qu'elle doit procurer infailliblement au port de la Nouvelle-Orléans. Aussi avons-nous été extrêmement sensible aux remerciements que contient la lettre suivante que nous avons reçue hier :

New York, le 30 mars 1880.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je ne veux pas quitter l'Amérique sans vous remercier de la chaleureuse et intelligente campagne que vous avez faite en faveur du Canal de Panama. Vous vous êtes fait ainsi le vrai défenseur des intérêts des Etats-Unis et de ce grand port de la Nouvelle-Orléans qui a besoin impérieusement d'un débouché rapide et facile vers le Pacifique, où tant de riches contrées, qui vont se développer sans cesse, appellent son commerce.

Je suis très peiné de n'avoir pu cette fois visiter la Nouvelle-Orléans, mais je me dédommagerai bientôt j'espère et ce sera pour moi un vrai plaisir.

Encore une fois, tous mes remerciements et recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

Votre bien dévoué,

FERD. DE LESSEPS.

SPECTACLE ET CONCERT OFFERT A MLLE HENRIETTE COLLIN.—Nous avons parlé d'une jeune violoniste louisianaise de 15 ans, Mlle Henriette Collin, qui possède déjà un talent de violoniste remarquable pour son âge et qui donne de brillantes espérances. Son père a formé le projet de l'envoyer à Paris terminer ses études musicales et recevoir les leçons des premiers maîtres.

C'est pour l'aider à faire de sa fille une artiste, dont plus tard la Nlle-Orléans tirera honneur, qu'on a organisé une représentation au bénéfice de Mlle Collin.

Cette représentation aura lieu samedi prochain 10 avril, le soir, à la Salle Grunewald. Ce sera un spectacle-concert. Plusieurs artistes du club dramatique louisianais, MM. Barjac, Blanvenan, H. Gerber, Mlle Eve Dahlstrom et autres joueront la comédie "Brutus lâche César" et le vaudeville "La Corde Sensible" et il y aura un intermède musical dans lequel on entendra la bénéficiaire, madame Courtade, Mlles E. Lehmann et R. Frémaux, etc. Le prix des billets sans places réservées sera de 50 cents.

SOIRÉE MUSICALE ET AMUSANTE AU BÉNÉFICE DES AFFAMÉS D'IRLANDE.—Il sera donné le mercredi 7 avril au théâtre St Charles, au bénéfice des victimes de la famine en Irlande, une seconde soirée musicale et amusante dans le genre de celle qui a été si bien donnée pour le même objet, à l'Opéra, sous la direction du professeur Blake. Le prix d'entrée est de 50 cents, et 25 cents pour les enfants. Le succès de la première soirée et le but tout philanthropique de l'entreprise, nous font espérer qu'il sera placé beaucoup de billets.

LE CONCERT AU BÉNÉFICE DE MME COURTADE.—On nous prie d'annoncer que le concert qui devait être donné le 6 au bénéfice de Madame Courtade, la cantatrice louisianaise bien connue, a été renvoyé au dimanche, 18 avril. Au lieu d'être donné le soir, il sera donné en matinée, à une heure, à la salle Grunewald. Nous espérons que cette artiste trouvera dans le public un appui sympathique; nous ferons connaître ultérieurement le programme de cette matinée.

THÉATRE ST-CHARLES.—Le monde s'est porté avec plus d'empressement que jamais, depuis deux jours, à l'exhibition des Mélgets, et, sur demande, ils se montreront encore lundi aux curieux de la Nouvelle-Orléans. Mais, irrévocablement, les portes du vieux Drury seront fermées mardi.

FINAFORE LANCERS.—Une jeune pianiste de talent qui s'est fait déjà applaudir dans plusieurs concerts, mademoiselle Marie Herr, vient de composer un nouveau quadrille de lanciers sur les motifs de l'opéra populaire Finafore. Cette composition imprimée par Werlmann, fait honneur à la jeune artiste, et nous espérons qu'elle aura un grand succès. Le morceau sera en vente au prix de 50 cents dans tous les magasins de musique.

NOTRE.—Les dames de la Nlle-Orléans ont organisé une Foire au bénéfice de l'Eglise du Sacré-Cœur. Elle commencera ce soir, 4 avril.

Les Meinhoff Bitters guérissent de l'indigestion et soulagent le foie.

La taxe de dix mills.

Nous avons la satisfaction d'annoncer aux contribuables de la paroisse d'Orléans que le bill de M. Lotten qui avait pour but de mettre en vigueur l'article 209 de la Constitution limitant les taxes municipales à 10 mills et qui par les soins du comité de Constitution de la Chambre avait été amplifié et rendu très sévère contre les officiers municipaux essayant de lever et de collecter une taxe supérieure, a passé hier finalement au Sénat et qu'il n'attend plus que la signature du Gouverneur pour devenir loi. Ayant la certitude que cette signature ne fera pas défaut, nous regardons cette affaire comme terminée, car ce serait folie de supposer que les autorités de ville veuillent en appeler aux cours d'une législation ainsi corroborée.

Ce serait une folie plus grande encore de supposer que les cours voudraient appuyer des prétentions en opposition à la Convention, à la Législature et à l'Exécutif. On ne rendi pas de décisions contre des autorités qui représentent tous les pouvoirs de l'Etat.

Nous engageons, en conséquence, les contribuables à aller à l'Hôtel-de-Ville payer leur taxe de 10 mills, car le trésor municipal est vide. Ceux qui ont déjà payé cette contribution comme à compte feront changer leur reçu contre une quittance finale, et ceux qui ont payé 15 mills se feront restituer 5 mills qu'on a reçus d'eux indûment.

La vente des Fair Grounds.—C'est le 10 courant que la propriété des Fair Grounds doit être vendue aux enchères. Ce serait une véritable calamité que cette propriété changeât de destination, et il est grandement à souhaiter que la nouvelle compagnie du Jockey Club ait son capital de $75,000 consacré en temps opportun, pour pouvoir se porter soqueéreur. Nous appelons sur ce sujet la plus sérieuse attention des capitalistes, des propriétaires et des commerçants et aussi celle de toutes les sociétés qui utilisent les Fair Grounds pour leurs fêtes annuelles.

Mort de l'ex-maire Montégut.—La population louisianaise vient de perdre un de ses anciens représentants, l'ex-maire Joseph Edgard Montégut, qui est décédé hier, à midi et demi, à l'âge de 74 ans. M. Montégut a été maire de la Nouvelle-Orléans il y a un peu plus de 30 ans et il a quitté la mairie avec la réputation d'un administrateur intègre et honnête. Il n'a pas rempli, croyons-nous, d'autre emploi public. C'était un citoyen estimé et respecté. Il appartenait à une excellente famille louisianaise et était allié à deux autres familles honorables bien connues, les familles Pitset et Grima. Son enterrement aura lieu aujourd'hui à quatre heures et demie.

Louisiana Journal of Education.—Nous avons reçu le numéro d'avril de cette publication dévouée aux intérêts de l'instruction. Il contient une variété d'articles intéressants. Le *Journal* ne désespère pas, comme notre confrère du *Louisianais*, de l'avenir de la langue française en Louisiane, car il dit :

A cette période de l'histoire de l'Etat, néanmoins, nous trouvons beaucoup pour encourager l'espoir que ce précieux langage sera longtemps encore cultivé en Louisiane et enseigné dans ses écoles, publiques et particulières, comme une branche indispensable d'une éducation libérale. La nouvelle constitution reconnaît sa valeur pour les enfants de l'Etat; les meilleures facilités pour les écoles normales, et de la plupart des écoles particulières de la ville (même ceux qui sont américains de naissance) sont des fidèles de la langue française et "L'Athénée louisianais" composé, selon les justes expressions de notre confrère, d'hommes éclairés, de lettrés, de penseurs, d'écrivains littéraires et scientifiques, d'artistes et de nobles caractères, font de courageux efforts pour maintenir l'étude et l'usage de cette langue et pour étendre la sphère de son influence.

Il ne faut que la sanction législative et quelques ressources fournies par l'Etat et le peuple, pour en ranimer l'étude dans toutes les parties de la Louisiane où cette *langue est déjà parlée* et pour répandre dans tous nos cercles scolaires la connaissance de sa littérature riche et variée.

Louisiane

Le Sucrier de la Louisiane dit que le temps a été très favorable à la culture et que les travaux de labour sont fort avancés. La canne et le maïs ont très bon aspect, et les récoltes en général sont en avance d'un mois en égard à la saison.

Le même journal relate la mort subite, mardi dernier, à 8 heures du matin, de M. Louis Descour, commis chez M. Pierre Lebrun. Il venait de causer tranquillement lorsqu'il est tombé mort d'une maladie de cœur. Le défunt était natif de la Nouvelle-Orléans; il était très estimé.

Le Sucrier raconte le meurtre qui a eu lieu à Jeannerette, le samedi précédent. A la suite d'une difficulté entre le constable Isidore Laperte et un charpentier nommé David Taylor, ce dernier a été tué par Laperte de deux coups de revolver. Laperte a été arrêté et est à la geôle de la Nouvelle-Iberia. Le verdict du jury du coroner déclare l'accusé coupable de meurtre prémédité. Le défunt était un homme industrieux qui laisse une nombreuse famille.

Exécutions en Louisiane.—Le mulâtre Gustave Breaux, âgé de 22 ans, a été pendu le 2 avril à Baton-Rouge, en exécution du jugement qui l'avait condamné à mort. Il a avoué avoir, le 1er novembre dernier, l'économe de l'habitation où il travaillait, Jean Casse. L'exécution a eu lieu en présence de 2000 personnes. Le condamné a montré beaucoup de fermeté; il a exprimé ses regrets du meurtre qu'il avait commis et il a demandé à la foule de prier pour lui. Breaux était natif d'Ouest-Baton-Rouge, d'un caractère querelleur et adonné à la boisson; il avait tué Casse de deux coups de pistolet dans le bureau du teneur de livres de l'habitation Laurent, à la suite d'une querelle pour le paiement de ses gages. Casse était un homme de 60 ans, très paisible et très sobre.

Une dépêche d'Opelousas dit que l'échafaud avait été dressé pour l'exécution de Robert Robertson le 1er avril, mais que le shériff a reçu une dépêche du gouverneur qui lui ordonnait de surseoir jusqu'à nouvel ordre. Robertson, homme de couleur, avait été condamné pour le meurtre d'un autre homme de couleur nommé Eugène Bell dans un bal où il y avait eu beaucoup de tapage et de querelles.

Perte du brick Lizzie M. Merrill.—Londres, 30 mars—Un individu, nommé Beal, qui dit qu'il était capitaine de la brigantine américaine Lizzie M. Merrill, est arrivé à Queenstown dans une barque de Valparaiso. Il rapporte que la Lizzie M. Merrill a coulé en mer le 2 février; que son équipage, à l'exception de lui seul, s'est perdu; qu'il s'est accroché à une pièce de bois et qu'il a été recueilli pendant trois jours et qu'alors il a été ramassé par une barque à bord de laquelle il est resté jusqu'au 27 février. Ce jour-là, il a été transféré à bord du navire qui l'a amené à Queenstown. Le brick Lizzie M. Merrill, capitaine Beal, était parti de New York le 31 janvier pour la Nlle Orléans.

Arrivages.—Les amateurs de jolis cadeaux feront si chaque devoir leur plaisir en visitant les derniers arrivages de l'Hôtellerie Moulin.

Toiture et réparations d'toiture par J. E. Morbelin, 130 rue du Canal, et 910 rue des Magazins, —un vieil parent, petit neveu.

Le sirop de Dr Ball doit être bon, car tout le monde le recommande, et les habitants le préfèrent. Prix 25 cts.

Les Meinhoff Bitters sont un spécifique pour les fièvres de Manile et les autres fièvres.

CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.—La représentation donnée hier soir à l'Opéra au bénéfice de Mme Lecourt, avait attiré grand monde. Le drame *Les Cyclades* du père Martin a été joué avec ensemble par MM. A. M. et L. J. Lizardo, J. L. Martin, P. A. Gomez, secrétaire Vezian et Kerkel et Mlle Louise et les autres artistes du club. Dans l'intermède musical, M. J. Mézéray a chanté avec beaucoup de goût et de sentiment la jolie romance du drame *Mon cœur est à Mignon* et la bénéficiaire, Mme Lecourt a dénoué ses anciens admirateurs par la manière dont elle a chanté et vocalisé le grand air de "Salut à la France" de la *Fille du Régiment*; le public fit chaleureusement applaudir.

M. H. Delessin a chanté la chansonnette comique du Retameur d'une façon amusante et la spectacle s'est terminé par la vaudeville *La Malle*, joué avec verve par MM. Gomes, Neuville Bienvenu, jne. et Mme Kerkel.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Ce soir, pour la clôture de l'engagement des Mipstrels, le programme sera entièrement nouveau, chansons, ballades, morceaux d'ensemble, musique vocale et instrumentale, solos comiques, danses originales. Les Mipstrels veulent enfaire regretter.

Demain, lundi, début de la jeune troupe d'opéra de Hyperty, troupe composée de jeunes filles et de jeunes garçons dont plusieurs ont des voix. A cet égard, Mme Lamarque, la directrice, a un coup d'œil sûr dans le choix de ses artistes. Elle a fait ses études musicales à Paris et a été pendant plusieurs années première chanteuse à la Nouvelle-Orléans.

Champagne, Rhum et Whisky.—Comme le dit un de nos lecteurs dans une correspondance publiée ailleurs, il y a un grand choix de champagne, rhum et whisky à bon marché, seule à la Nouvelle-Orléans, l'agence de MM. Mott, Fils & Cie., pour la vente de leurs célèbres vins de Champagne, Rhum et Whisky. Le champagne "Golden Cross" de MM. Mott, Fils & Cie. est bien connu dans toutes les parties du monde civilisé. Il est servi à la table de la reine d'Angleterre et à celle de Victor Emmanuel et Humbert, rois d'Italie. Il est aussi très apprécié dans les cercles de Vienne, Berlin et Pétersbourg. Ces mêmes vins sont exportés aux Indes, en Chine et au Japon. Le champagne de MM. Mott, Fils & Cie. est également recommandé par le docteur Lagrange, professeur à la faculté de médecine de Paris, comme un vin de table excellent et hygiénique. Le champagne "Golden Cross"